

LOI N° 98-010 DU 25 FEVRIER 1998

autorisant la ratification de l'Accord de prêt signé le 09 Octobre 1997 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement complémentaire du projet de développement rural du Département de l'Atacora.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

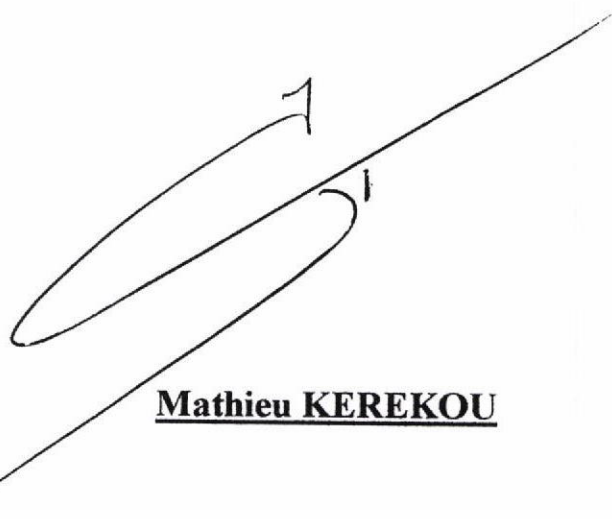
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt PCBN 93-06-00 signé le 09 Octobre 1997 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement complémentaire du Projet de développement Rural du Département de l'Atacora d'un montant de 972 000 000 de F CFA.

Article 2 La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

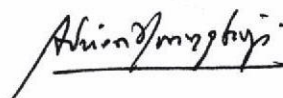
Fait à Cotonou, le 25 FEVRIER 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

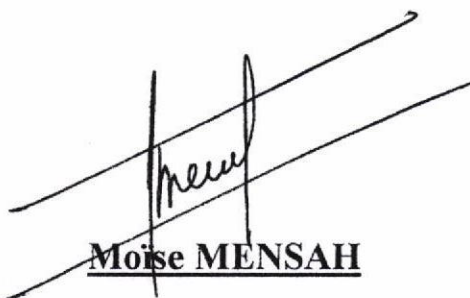
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Développement Rural,



Moïse MENSAH



Jérôme SACCA-KINA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM - DCF - DGTCF - DGID - DGDDI 5 BN - DAN
- DLC -3 GCONB-DCCT - INSAE 3 BCP - IGAA - CSM 3 - UNB-FASJEP-ENA 3
- JO 1